

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260309-13_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le neuf mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO CCCVT pour Fleys : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Dominique PROT, M. Jean-François FICHOT.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	<u>Délégués titulaires absents excusés suppléés</u> : Dannemoine : M. Eric KLOETZEN décédé est suppléé par Mme Dominique MENTREL CCLTB : Mme Nadine THOMAS décédée est suppléée par M. Dominique PROT.
<u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 56 - Présents : 33 - Absents : 23 dont ayant donné Pouvoir : 2 - Votants : 35	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER Collan : M. Francis GOGOIS Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Mélisey : M. Eric ROUSSEAU.
<u>Compétence EAU :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 49 - Présents : 28 - Absents : 21 dont ayant donné pouvoir : 2 - Votants : 30	<u>Délégué titulaire absent non excusé suppléé</u> : Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE suppléé par M. André MLYNARCZYK.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 20 - Présents : 13 - Absents : 7 dont ayant donné Pouvoir : 2 - Votants : 15	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Epineuil : M. Alain BŒUF Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Vezinnes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : Mme Delphine GRIFFON.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 5 - Présents : 4 - Absents : 1 - Pouvoir : 0 - Votants : 4	<u>Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. François FLEURY, délégué titulaire de Jully
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Jacques TRIBUT, délégué titulaire de Tronchoy.
	<u>Date de convocation</u> : 27 février 2026
	<u>Délibération n° 13-2026</u>
	<u>Objet</u> : FINANCES – Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 – Tous budgets principal M57 et annexe en M4

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu les rapports de présentation (par budget) du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Syndicat des eaux du Tonnerrois,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Jean-Pierre BRIGAND, 1^{er} vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des Comptes Financiers Uniques 2025,

CONSIDERANT que Monsieur Rémi GAUTHERON, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Pierre BRIGAND,

L'exécution des budgets est arrêtée comme suit :

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 301 483,11 €	3 693 316,83 €	8 994 799,94 €
	Recettes réalisées	B	2 862 728,03 €	3 618 661,57 €	6 481 389,60 €
	restes à réaliser	C	236 198,87 €	- €	236 198,87 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 181 167,35 €	5 128 983,11 €	11 310 150,46 €
	Dépenses réalisées	E	2 004 241,95 €	3 514 374,84 €	5 518 616,79 €
	Restes à réaliser	F	1 557 640,85 €	- €	1 557 640,85 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	858 486,08 €	104 286,73 €	962 772,81 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	879 684,24 €	1 381 666,28 €	2 261 350,52 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	1 738 170,32 €	1 485 953,01 €	3 224 123,33 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	-1 321 441,98 €	- €	- 1 321 441,98 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	416 728,34 €	1 485 953,01 €	1 902 681,35 €

I. Le budget principal :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	- €	439 876,55 €	439 876,55 €
	Recettes réalisées	B	- €	465 621,41 €	465 621,41 €
	restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	- €	494 270,00 €	494 270,00 €
	Dépenses réalisées	E	- €	465 621,41 €	465 621,41 €
	Restes à réaliser	F	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	- €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	- €	393,45 €	393,45 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	- €	393,45 €	393,45 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	- €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	- €	393,45 €	393,45 €

II. Le budget « Eau » :

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 856 304,54 €	2 118 501,90 €	5 974 806,44 €
	Recettes réalisées	B	1 930 162,54 €	1 999 108,97 €	3 929 271,51 €
	restes à réaliser	C	1 75 864,77 €	- €	175 864,77 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 336 724,06 €	3 235 248,14 €	7 571 972,20 €
	Dépenses réalisées	E	1 135 129,02 €	2 018 261,18 €	3 153 390,20 €
	Restes à réaliser	F	1 239 954,52 €	- €	1 239 954,52 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	795 033,52 €	19 152,21 €	775 881,31 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	480 419,52 €	1 116 746,24 €	1 597 165,76 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	1 275 453,04 €	1 097 594,03 €	2 373 047,07 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	-1 064 089,75 €	- €	-1 064 089,75 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	211 363,29 €	1 097 594,03 €	1 308 957,32 €

III. Le budget « Assainissement collectif » :

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 445 178,57 €	1 092 586,00 €	2 537 764,57 €
	Recettes réalisées	B	932 565,49 €	1 137 271,19 €	2 069 836,68 €
	restes à réaliser	C	60 334,10 €	- €	60 334,10 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 844 443,29 €	1 365 347,97 €	3 209 791,26 €
	Dépenses réalisées	E	869 112,93 €	1 014 561,83 €	1 883 674,76 €
	Restes à réaliser	F	317 686,33 €	- €	317 686,33 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	63 452,56 €	122 709,36 €	186 161,92 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	399 264,72 €	272 761,97 €	672 026,69 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	462 717,28 €	395 471,33 €	858 188,61 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	-257 352,23 €	- €	-257 352,23 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	205 365,05 €	395 471,33 €	600 836,38 €

IV. Le budget « Assainissement Non Collectif » :

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	- €	42 352,38 €	42 352,38 €
	Recettes réalisées	B	- €	16 660,00 €	16 660,00 €
	restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	- €	34 117,00 €	34 117,00 €
	Dépenses réalisées	E	- €	15 930,42 €	15 930,42 €
	Restes à réaliser	F	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	0,00 €	729,58 €	729,58 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	- €	-8 235,38 €	-8 235,38 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	- €	-7 505,80 €	-7 505,80 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	- €	-7 505,80 €	-7 505,80 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote, approuve les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 du Syndicat des Eaux du Tonnerrois, autorise le Président à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le vice-président,

Jean-Pierre BRIGAND

A circular official stamp is partially visible, with the word 'SYNDICAT' at the top and 'SEAL' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance
M Jacques TRIBUT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Tribut', is written below the text.

Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).*